

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE

59 L

**INSINUATIONS DE DONATION
ENTRE VIFS**

1790-an VIII

Répertoire numérique

**Etabli par
Gaëlle PIROT, adjoint du patrimoine**

**Et publié sous la direction
de Joseph SCHMAUCH, conservateur du patrimoine, Directeur des Archives
départementales de la Creuse.**

Archives départementales de la Creuse, Guéret, 2008

59L 1-6 INSINUATIONS DE DONATIONS ENTRE VIFS

1790-an VIII

(par greffe de provenance)¹

INTRODUCTION

L'insinuation est l'enregistrement d'un acte dans les registres des dispositions afin qu'il soit rendu public et empêche les fraudes commises aux dépens de ceux qui n'en auraient pas eu connaissance.

L'insinuation des donations entre vifs a été introduite à Rome par l'empereur Constantin (IV^{ème} siècle après J.-C.). Elle n'a pas eu cours en France avant François Ier (1515). Par la suite, toutes les donations, soit entre vifs, soit pour cause de décès, ont dû être insinuées.

L'insinuation n'est pas la donation. Elle peut se diviser : la donation est valable pour des héritages situés dans les juridictions où elle a été insinuée mais est elle est nulle dans celles où cette formalité n'a pas été observée.

L'insinuation doit être faite dans les quatre mois, à compter du jour de la donation. Elle peut se faire plus tard, si le donateur est vivant mais dans ce cas elle perd son effet rétroactif.

TRIBUNAUX DE DISTRICT

59L 1*-5* **Tribunaux de district.**

1791-an II

59L 1*

Aubusson.

1791 (16 juillet-31 décembre).
1792 (1^{er} janvier)-1793 (17 janvier).
1793 (17 janvier)-an II (11 nivôse).
An II (12 nivôse-30 fructidor).
An II (1^{er} vendémiaire-30 fructidor).

1791-an II

¹ Lacunes : districts de Boussac, Evaux, Felletin et La Souterraine.

59L 2*	<p>Bourganeuf. 1791 (27 janvier-31 décembre). 1792 (1^{er} janvier-31 décembre). 1793 (1^{er} janvier)-an II (11 nivôse). An II (12 nivôse)-an III (1^{er} vendémiaire). An III (1^{er} vendémiaire)-an IV (1^{er} vendémiaire). An IV (1^{er} -30 vendémiaire).</p>	1791-an IV
59L 3*	<p>Boussac. 1791 (9 février-1^{er} septembre). 1792 (30 avril-1^{er} novembre). 1793 (7 mars)-an II (2 frimaire). An III (16 brumaire-12 nivôse).</p>	1791-an III
59L 4*	<p>Felletin. 1791 (13 janvier-14 octobre). 1792 (28 janvier-28 décembre). 1793 (5 janvier-1^{er} novembre). An II (8 prairial-11 thermidor). An III (16 vendémiaire-17 prairial). An IV (23 brumaire).</p>	1791-an IV
59L 5*	<p>Guéret. 1791 (2 janvier-31 décembre). 1792 (2^e janvier)-1793 (2 janvier). 1793 (2 janvier)-an II (30 frimaire). An II (11 nivôse-5^{ème} jour complémentaire). An III (1^{er} vendémiaire-5^{ème} jour complémentaire). An IV (1^{er} vendémiaire)-an VI.</p>	1791-an VI
59L 6*	<p>Tribunal civil du département. An V (13 vendémiaire-8 fructidor). An VI (1^{er} vendémiaire-17 fructidor). An VII (1^{er} vendémiaire-24 germinal). An VII (4 floréal-10 fructidor). An VIII (13 vendémiaire-19 prairial). An VIII (13-25 messidor).</p>	An V-an VIII